

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Direction générale

des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3704.

10563.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

24th 1860.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 735

Messieurs,

On me signale deux tableaux de Chienx Stuerbout dit de Harlem, ayant appartenu à l'hôtel de ville de Louvain et fait partie de la galerie de S. A. R. le Prince d'Orange, qui seraient tout-à-fait dignes de prendre place dans les collections du Musée de Mbat. Ces tableaux sont aujourd'hui la propriété de M^{re} Van Neurenbourg, rue Royale, qui les soumettra très volontiers à votre examen.

Je

Messieurs les Membres de la Commission du Musée Royal de peinture et de sculpture.

Je vous prie, Messieurs de me
faire connaître votre opinion
sur la convenance de cette acqui-
sition et de me soumettre des
propositions, s'il y a lieu

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier

Bruxelles, le 3 Mars 1860

M^r ~~H. Leclercq~~ ^{Esq^{re} Leclercq} } Commissaires
Phys } Expert du dessin.

M^r

La Commission administrative
du dessin royal vous prie de vouloir
bien lui adresser, avant vendredi
prochain, un rapport sur le mérite
la valeur et l'état de conservation
des deux tableaux de Stuerbant qui
ont fait partie de la Collection
de S. M. Guillaume III & ^(qui sont) actuelle-
ment en la possession de M^r
Münchhausen, une royale, au
delà de l'événement décisif.

Veuillez agréer, M^r, l'ass.
de ma c^{on} distinction.

Le Secrétaire,
H

à Messieurs les Membres composant la Commission
d'administration du Musée Royal.

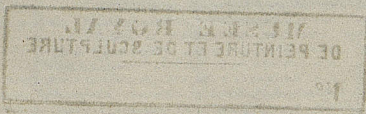
Messieurs,

Lors de la vente de Roi Guillaume II. j'étais
conseiller l'achat à tout prix de deux tableaux
legués vous une partie l'honneur de me demander
mon opinion, le sont mon subordonné. chef d'œuvre
de l'antiquité des monuments historiques qui en Pays
civilisés ne devaient jamais permettre de passer les
frontières.

Je vous donne mille pardons Messieurs, de la
pièce bête, et vous maie opinion sur les véritables
considérations d'art.

Je j'ai vu en tableau il y a quelques jours
chez M^r Suvereyns, ce sont bien les mêmes qui jadis
ont orné l'Hôtel de Ville de Louvain, ou je le ai vu
il y a tout quarant ans, et puis enfin ont été
cédés à cette époque, au Roi Guillaume, alors
Prince d'Orange. leur authenticité, et leur valeur histori-
quement pour la France et l'histoire d'aujourd'hui
d'ici de Hambourg, fait donc je partage l'avis.

Si l'état de leur conservation, le prix bien



bien plus à désirer, surtout, en regard de leur
grand âge.

3°. Et quant à leur valeur, vingt ans peut
être, par rapport à la comparaison à Hebbis, cette question
est très difficile à résoudre, mais au plus les
Estimés Valoir au moins quarante mille f.

Meilleux Hebbis, révisons l'affaire
de notre confiance les plus étrangers, et me
certain

Votre humble serviteur

Hebbis

Paris le 4 Dec 1866.

Bruxelles le 7 Décembre 1860.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 735

Monsieur le Président.

Conformément au désir exprimé par Monsieur Stænon au nom de votre commission, nous avons examiné scrupuleusement les deux productions attribuées à Dirck de Haaslem représentant des sujets de l'histoire de l'Empereur Othon et de l'Impératrice Marie.

Ces deux tableaux furent peints en 1468 par maître Dirck Stuerbout pour la salle du conseil de l'hôtel de ville de Louvain, moyennant la somme de 230 couronnes de 72 (philippus) par pièce, ainsi qu'il s'est constaté par un manuscrit découvert par Monsieur L. de Baste, et consigné dans le messager des sciences et des arts, publié à Gand en 1833, ils restèrent dans leur emplacement jusqu'en 1837, époque à laquelle le Roi Guillaume les acheta à la ville de Louvain, pour en faire présent au prince d'Orange qui les transporta en Hollande.

Ces œuvres exposées en vente publique à La Haye en 1850, lors de la dispersion de la galerie du roi Guillaume II furent retenues au prix de 9000 florins les deux, présentées de nouveau aux enchères publiques, à la vente de la seconde

de Monsieur Wavy Président de la Commission du Musée Royal de peinture. etc. etc.

partie de cette collection en 1851 elles n'atteignirent plus que le prix de 7650 florins, et furent encore retirées pour les héritiers du feu roi, ce n'est que plus tard que Monsieur John Wijnmanhays en devint acquéreur.

Bien que les productions de ce maître, soient inférieures en mérite et en valeur aux œuvres des Van Eyck, des Vander Weyden, et des Memling, elles offrent cependant un véritable intérêt sous le rapport de l'histoire de l'art joint au mérite historique qui s'y rattache, et peuvent être considérées comme des monuments dignes d'être conservés au pays qui les a produits.

L'état de conservation du premier de ces sujets nous a paru ne rien laisser à désirer, les seuls changements qu'on y a faits consistent à avoir caché le cou du corps décapité par une plante à croitement mise au premier plan. Le second sujet représentant l'épreuve du feu, laisse plus à désirer sous le rapport de la conservation, quatre des panneaux ont été anciennement disjoint, et les fentes res-taurées ainsi que quelques autres parties.

Indépendamment de ces détériorations, on remarque qu'en plusieurs endroits la préparation de la peinture n'est plus très adhérente au panneau, et que la couleur commence à se soulever notamment dans la casaque verte du personnage placé au premier plan près du roi, puis dans l'hermine du manteau royal et dans les dalles du pavement près du trône. Il se pourrait que d'autres parties dans le haut du tableau fussent altérées, mais il nous a été impossible de les distinguer, vu l'endroit où est placée cette production.

Quant à la valeur de ces deux tableaux nous croyons pouvoir la porter à la somme de Vingt-cinq-mille Francs, sans aucune exagération.

Agreez Monsieur l'assurance de mes
sentiments respectueux.

Théophile Le Roy

J. F. Thijs

Bru. le 12 X^{bre} / 86

à M. Lelièvre. de l'Inst.

La Commission administrative a examiné avec beaucoup d'intérêt les deux tableaux de Spuerbouts, au sujet desquels nous avez bien voulu l'entretenir dans notre lettre du 24 G^{bre} de l'Inst. générale des Beaux-Arts, N^o 3704 / 10563. Ces ouvrages, quoique ne réunissant pas toutes les qualités d'importance que l'on a vu dans les ~~peintures~~ œuvres de ce maître, offrent cependant un intérêt réel, tant sous le rapport de l'histoire de l'art que pour les souvenirs qui se rattachent à ces peintures, considérées à juste titre, comme un monument national digne d'être conservé dans le pays.

La Com. s'est préoccupée

de la valeur de ces ouvrages,
après ~~un~~ ^{un} ~~examen~~ ^{examen} et
avant ~~en~~ ^{en} ~~un~~ ^{un} ~~grand~~ ^{grand} ~~nombre~~ ^{nombre} ~~de~~ ^{de} ~~pages~~ ^{pages}

De leur importance, il
lui a paru que le Gouver-
nement pourroit en
offrir une somme de
vingt-mille francs.

Plus ne croyons pas devoir
leur laisser ignorer, M^{rs}
Ministres, que les Experts
du Linné ont été consultés
à ce sujet. M^{rs} Leroy
et Thys ont remis leur
dern tableau de Sturbon
à 25000 francs, tandis que
M^{rs} Herin, tout en recon-
naissant ne posséder
aucun point de comparai-
son, pense pouvoir fixer
le chiffre de 40000 francs.

Si comme nous
l'espérons, elle le permet
vous jugiez à propos
d'entrer en négociations
avec Mr Richemont
dans le sens des propo-
sitions que nous avons
l'honneur de vous sou-
mettre nous comptons
essentiellement que la

de p^{re}voir à résoudre d. cet
chef sera couvert par
moyen d'un crédit spé-
cial. [L'importance
de l'achat dont il s'agit
justifiera du reste d'im-
poser mieux les mesures
qu'il conviendrait de
prendre, que la Legis-
lature a toujours recon-
nues que la modeste
somme votée annuelle-
ment en faveur de l'Ami-
né peuvent réellement
être consacrées qu'à des
acquisitions ou des réparations.

Amulley, M^{rs}. Ann
aymer l'ap. de notre
bonne Com^mun^{ion}

Le Président

Le Secrétaire. F. J. J.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Direction générale
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3704
10563.

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 5 Janvier 1861.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 735

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer
qu'en vertu d'une convention passée avec
M^r Van Hieuwenhuyt, propriétaire à
Bruxelles, le Département de l'Intérieur
a acquis, au nom de l'Etat, pour les collections
du Musée Royal de Peinture, les œuvres
d'art ancien, ci-après désignées, desquelles
l'authenticité est garantie par le vendeur,
savoir :

1^o Deux tableaux peints par Thierry
Luceboud, représentant des épisodes de la
légende de la femme de l'empereur
Othon III.

2^o Une tête d'homme, portrait par
Roger Vander Weyden.

cette

À la Commission administrative du Musée Royal
de Peinture.

Cette transaction a été conclue,
moyennant une somme de trente un
mille francs.

Mon intention est de demander
à la législature un crédit spécial pour
le paiement de cet objet. Toutefois,
il a été entendu avec M^r Van
Housenhuys que si, dans un délai
de quatre mois, ce paiement ne pouvait
s'effectuer régulièrement & en totalité par
suite de circonstances indépendantes de la
volonté du Gouvernement, il lui serait fait,
dans tout le cas, en deans ce terme, une
avance de seize mille francs.

Dans cette éventualité, Messieurs,
ce serait de toute nécessité, le budget de
l'établissement, dont la Direction vous est
confiée qui devrait supporter cette dépense.
Au surplus, il serait difficile de faire un
meilleur emploi, des fonds destinés aux achats
des tableaux anciens.

Veuillez, Messieurs, faire

prendre

prendre, le plus tôt possible, les
deux tableaux de Stuerbant
chez M^r Housenhuys; et le
portrait de Roger se trouve au
Palais Ducal.

Avec, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
C. Moque

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 29 avril 1889.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

N^o. 8189.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

M. Franz Meerts, chargé d'exécuter
pour le compte de l'Administration commandée
de fournir des copies des deux tableaux
de Thierry Bouts qui figurent au
Musée de Bruxelles et représentant des
scènes de la légende de l'Empereur
Othon, me demande de pouvoir
commencer son travail au Musée dès
huit heures du matin. J'ai l'honneur
de vous faire savoir que j'ai lui ai
accordé cette autorisation. M. Franz
Meerts commencera prochainement son
travail.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,

M. de Vassel

A Messieurs les Membres
de la commission Directrice
des Musées Royaux
Bruxelles.